

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 19 DEC. 2022

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de corps de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Sophie MARMOIS, chargée d'études documentaires principale, cheffe du bureau de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels, service des musées de France, sous-direction des collections, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Marlène DE QUELEN, chargée d'études documentaires, cheffe régie des œuvres département des objets d'art, musée du Louvre ;
- Madame Valérie DE WULF, secrétaire de documentation de classe supérieure, archiviste-documentaliste à la direction des publics, archives nationales.

- Monsieur Danis HABIB, chargé d'études documentaires, archiviste, département du minutier central des notaires de Paris, archives nationales.

SSOS 370 P 1

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Danis HABIB, chargé d'études documentaires, archiviste, département du minutier central des notaires de Paris, archives nationales

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 décembre 2022

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude DE MARTIN DE VIVIES